

Jette



Bruxelles, le 22 octobre 2007

NOTE
A L'ATTENTION DU COLLEGE

PREMIER ECHEVIN
HAM/MS

CONCERNE : ECOLE POELBOS
RENOVATION ET CONSTRUCTION
DECISION DU COLLEGE DU 16.10.2007
COURRIER ELECTRONIQUE DU BOURGMESTRE DU 17.10.2007

Me référant aux différents objets repris sous rubrique ainsi qu'aux réponses que j'ai adressées au courrier électronique du Bourgmestre daté du 17 octobre 2007, je crois important de resituer l'ensemble de la problématique visant la reconstruction de cette école.

- 1- **Le premier projet date de 1992.** A l'époque, il s'est heurté à l'opposition de la Commission des Monuments et Sites qui estimait impensable de rebâtir en « dur » en ce lieu. Néanmoins, sous la Législature précédente, l'échevin Werner Daem a réussi à reconstruire une école néerlandophone composée de 10 classes, mais ne disposant ni de réfectoire ni de salle de gymnastique
- 2- **Situation actuelle de l'enseignement francophone** : L'école de Dielegem (Plein Air) comprend dix classes primaires. L'école Dielegem maternelle, située rue Eugène De Smet, comprend 4 classes maternelles.
- 3- **Orientations prises par le Collège précédent quant à la rénovation de ce site** : En date du 20 décembre 2005, le Collège a signé, avec l'architecte Ferrière, une convention visant à faire une étude préliminaire pour un projet de « démolition-reconstruction-extension » de l'école Poelbos. **Je souhaite que chacun des échevins soit conscient que, dès ce moment, le terme « extension » est indiqué dans la mission de l'architecte.** Mieux encore, la mission comprend, outre la reconstruction du site tel qu'il existe, des extensions nommément évoquées, ce qui évidemment aura un impact considérable sur l'évolution du coût et l'ampleur du projet.
- 4- La lecture des différents P.V. confirme amplement le fait que le Collège, à cette époque, envisageait beaucoup plus que la seule reconstruction de l'école. En effet :

- Dans le P.V. du 15 mars 2006, il est indiqué : « *La Commune souhaite également profiter du site pour y implanter et y regrouper : - Activités Kids Holidays-Centre de jour – Crèche – Salles polyvalente (fêtes – art dramatique – centre de jour- école...) – Local pour petite enfance- Garderie – Conciergerie –Réfectoire* ». A la page 2 du même P.V., les activités de *Kids Holidays* sont largement détaillées, ce dont évidemment l'architecte devait tenir compte.

Un programme est envisagé prévoyant :

- 14 classes pour école primaire
- 6 classes pour maternelle
- direction/administration
- local psycho-motricité
- local éducation physique
- local pour sieste
- garderie
- cuisine/salle polyvalente

Il était spécifié que certains locaux seraient « multi usages », etc, etc.

- Dans le P.V. du 24 mars 2006, la **direction de l'école néerlandophone** ajoute différentes exigences. Les exigences précédentes sont reprises par les participants qui rajoutent quelques éléments concernant *Kids Holidays* et, notamment, page 2 :

- Réfectoire et cuisine peuvent être polyvalents pour
 - Kids Holidays
 - **salle pour fêtes familiales ou autres.**

- Dans le P.V. du 2 juin 2006, l'orientation maximaliste s'exprime à nouveau, visant, je cite : « *les locaux peuvent être utilisés par Kids Holidays ou pour des activités en soirée ou week-end* ».

Page 2, on réinsiste sur l'usage « multifonction » pour certains locaux (*Kids Holidays*, activités).

Enfin, c'est au cours de cette réunion que « M. Doyen souhaite qu'une conciergerie soit intégrée au programme ».

5- Les besoins, pour l'école francophone, sont en réalité, au plan strict ment scolaire, :

- 14 classes + 4 locaux (Religion et Philosophie
- 1 gymnase
- 1 réfectoire

On voit donc que si on s'en tient à l'aspect purement scolaire du projet, le programme serait en soi nettement réduit.

6- En conséquence, je pense que ces coûts considérables sont dus :

- à la volonté du Collège en 2005 et 2006 d'étendre le programme à toute une série d'éléments non directement liés à l'école ;

- au pari architectural.

A noter cependant qu'en ce qui concerne le « pari », l'architecte a fait un travail absolument remarquable en tenant compte de l'objectif essentiel qui est d'être approuvé par la Commission des Monuments et Sites.

7- Evolution des coûts

A ma demande, l'architecte a fait une nouvelle estimation des coûts en avril 2007 et qui faisait suite à la première établie par lui le 4 août 2006.

- Pour ce qui concerne l'école primaire, il arrivait à $1920\text{m}^2 \times 1000 /\text{m}^2$, soit 1.920.000

- Pour les infrastructures communes, il arrivait également au chiffre de 1920 m^2 soit 1.920.000

A noter que, dans ce cas, l'architecte a prévu, sur instructions du Collège précédent, deux salles de sport, un préau supérieur, un préau inférieur et un réfectoire.

- Pour l'école maternelle et la conciergerie : $1060\text{ m}^2 \times 1200 = 1.272.000$

- Pour les aménagements extérieurs : $3000\text{ m}^2 \times 200 = 3.600.000$

Il convient de préciser qu'il était envisagé que les infrastructures (salle de sport et réfectoire) soient utilisées par les deux communautés, ce qui, à mon sens, pose un vrai problème au niveau de la subsidiation par le Fond des Bâtiments scolaires.

Par ailleurs, la comparaison avec l'école néerlandophone me semble difficile à faire, dans la mesure où elle ne comporte que 10 classes, sans réfectoire et sans salle de gymnastique. Pour l'instant, elle occupe les mêmes locaux que les Francophones.

Je crois utile de préciser que, dans son avant projet, l'architecte a prévu des gymnases de 800 m^2 . Il est bon, dès lors, de rappeler la dimension des gymnases dont nous enfants jouissent actuellement :

- Vanhelmont	210 m ²
- Van Asbroek	210 m ²
- Tournesols	160 m ²
- Jacques Brel	280 m ²
- Poelbos	210 m ²
- Aurore	280 m ²

8- Conclusions générales

- Le projet de rénovation de cette école date de 1992. Les enfants qui nous sont confiés vivent dans des conditions inacceptables (voir reportage photos), et il convient que ce site soit rénové d'urgence.

- Il est évident que la conception du projet et les exigences présentées par le Collège précédent conduisent à des chiffres qui dépassent manifestement les moyens de notre commune.

- Il conviendrait donc de savoir si le Collège accepte de revenir à une conception strictement scolaire du projet, en abandonnant toute polyvalence (salle bicommunautaire, etc).

- Il conviendrait de savoir dans quel délai l'architecte pourrait réenvisager complètement son pari architectural, de façon à ne plus perdre de temps.

Je rappelle à ce propos que la Convention a été signée avec l'architecte Ferrière le 20 décembre 2005 et que ce même architecte avait terminé son projet en mars 2006 et que, donc, un temps considérable a été perdu.

Bien à vous,

HERMANUS, A.M.

Adresse de réponse : 61, Avenue Paul de Merten, 1090 Bruxelles

Cette mention figure sur chaque correspondance du fait de l'absence d'indicateur à la commune.